

Des aides  
et dispositifs  
pour  
vous accompagner



Construire un projet, aller vers l'emploi, travailler,  
se déplacer, se loger, rechercher un mode de garde :  
Un guide pour connaître les actions et dispositifs d'insertion  
du Département d'Ille-et-Vilaine

Ille-et-Vilaine, **la vie**  
**à taille humaine**



# Sommaire



## Construire un projet social et professionnel

Je souhaite travailler sur mon projet professionnel



## Aller vers l'emploi

1. Je suis sans emploi et rencontre des difficultés dans mon parcours professionnel
2. Je souhaite créer mon parcours professionnel
3. Je souhaite retrouver un emploi ou une formation qualifiante
4. J'ai besoin d'un soutien financier pour aller/retourner vers l'emploi



## Travailler

1. Je suis porteur·se d'un projet de création ou de reprise d'activité
2. Mon activité indépendante ne génère pas suffisamment de revenus
3. Je suis porteur·se d'un projet artistique
4. Je suis diplômé·e du supérieur
5. Je suis bénéficiaire du RSA et souhaite trouver un emploi durable et stable



## Se déplacer

Je souhaite être accompagné·e dans ma mobilité

1. Les plateformes mobilités du territoire
2. J'ai plus de 26 ans, je suis bénéficiaire du RSA et je souhaite bénéficier d'une aide pour passer le permis, acheter, louer ou réparer un véhicule
3. J'ai plus de 26 ans et je suis bénéficiaire du RSA



## Se loger

1. Je suis locataire du parc privé et rencontre des difficultés pour payer mon loyer
2. Je souhaite bénéficier d'une aide pour accéder à mon nouveau logement
3. Je suis locataire ou propriétaire de mon logement, j'ai besoin d'aide pour le paiement de mes charges et/ou de mon loyer
4. Je suis locataire ou propriétaire et j'ai besoin d'une aide pour réaliser des petits travaux d'aménagement ou des travaux d'amélioration de mon logement



## Rechercher un mode de garde



## Une question ? Une réponse !

# Un guide pour connaître les actions et dispositifs d'insertion du Département d'Ille-et-Vilaine

## Vous êtes accompagné.e par un référent social ?

Quelle que soit la structure qui vous accompagne (CCAS, CDAS, Missions Locales, etc.) les actions et dispositifs d'insertion présentés dans ce guide peuvent vous concerner.

Ces propositions sont portées par le Département d'Ille-et-Vilaine et peuvent vous aider dans vos démarches pour rechercher un travail, un logement et vous permettront d'être mieux insérer en vous proposant un accompagnement solide.

## Vous êtes intéressé.e par l'une de ces propositions ?

Contactez directement votre référent.e social ou votre conseiller.ère en insertion professionnelle.

Lors d'un rendez-vous, il vous présentera l'action que vous avez identifiée et vous évalueront ensemble l'opportunité de vous y inscrire.

**Pour toute information complémentaire,  
vous pouvez aussi contacter le service Info sociale en ligne :**

- Par téléphone, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

**0 800 95 35 45** Service & appel gratuits

- Ou par mail à [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)



## Construire un projet social et professionnel

### ► Je souhaite retrouver un travail ou une formation qualifiante

Vous n'êtes pas seul, des dispositifs existent pour répondre au mieux à vos besoins. Des actions vous permettront d'avoir un accompagnement global et personnalisé. Les CDAS peuvent vous proposer un accompagnement complémentaire individuel physique mené par les infirmières d'insertion. Elles seront là pour vous accompagner lors des rendez-vous médicaux et vous aider dans vos démarches.

---

### Cap confiance

#### Pour qui ?

Vous êtes bénéficiaire du RSA.

Vous rencontrez des difficultés dans vos démarches d'accès à l'emploi et vous vous sentez éloigné·e du monde du travail.

#### De quoi s'agit-il ?

Un accompagnement renforcé pouvant durer 6 mois, mené par un conseiller unique et en lien avec votre référent·e RSA, valorisant vos ressources et votre volonté à résoudre vos difficultés.

En fonction de vos besoins un accompagnement mené par un psychologue peut vous être proposé.

Une aide pour clarifier votre projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

#### Comment en bénéficier ?

Contactez directement votre référent·e RSA (CDAS ou CCAS) ou votre conseiller en insertion professionnelle (Missions Locales).



## Parcours en mouvement's (PEM'S)

### **Pour qui ?**

Vous rencontrez des difficultés d'ordre psychiques dans vos démarches professionnelles et sociales.

Vous désirez vous engager dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Vous êtes bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS), vous êtes en situation de handicap reconnue ou non par la MDPH.

### **De quoi s'agit-il ?**

Compréhension des difficultés que vous rencontrez et valorisation de votre potentiel pour mieux vous accompagner pour trouver un équilibre dans votre vie professionnelle et sociale.

Validation de votre projet en fonction des mesures prises avec vous.

Un accompagnement renforcé pourra être mené par un médecin psychiatre.

### **Comment en bénéficier ?**

Contactez directement votre référent·e RSA, votre conseiller·ère Pôle Emploi, ou la Mission Locale qui vous suit.



## Aller vers l'emploi

### ► Je suis sans emploi et je rencontre des difficultés dans mon parcours professionnel

#### Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Les SIAE existent, vous accompagnent dans votre parcours professionnel. Elles peuvent être proposées aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, qui rencontre des difficultés pouvant être sociales, économiques, psychologiques ou professionnelles.

Ces structures garantissent un accompagnement spécialisé et personnalisé, mené par des travailleurs sociaux et les entreprises d'accueil.

#### Pour qui ?

Vous êtes bénéficiaire d'un minima social (RSA, Allocation spécifique de solidarité...) et vous êtes accompagné·e par Pôle Emploi, une Mission Locale ou bien un travailleur social du centre communal d'action sociale (CCAS) ou centre départemental d'action sociale (CDAS) le plus proche de chez vous.

#### De quoi s'agit-il ?

Des structures existent et sont compétentes dans des domaines variés : les espaces verts et espaces naturels, le transport, la mécanique, le nettoyage et l'entretien des locaux, le maraîchage bio...etc.

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé et renforcé tout en profitant d'une activité professionnelle.

Différentes structures peuvent vous accompagner :

- **Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)** : la garantie d'un premier pas dans votre parcours professionnel et d'un accompagnement socio-professionnel renforcé.
- **Les associations intermédiaires (AI)** : des missions courtes allant de quelques heures à quelques jours auprès de particuliers, collectivités et/ou entreprises.
- **Les entreprises d'insertion (EI)** : entreprises spécialisées dans le secteur marchand vous offrant la possibilité de travailler 35 heures par semaine.
- **Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** : des missions d'intérim vous seront proposées ainsi qu'un accompagnement personnalisé.
- **Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)** : des contrats d'alternance, de travail ou de formation avec les entreprises membres des GEIC du Département.

#### Comment en bénéficier ?

Contactez votre référent·e RSA ou votre conseiller·ère Pôle Emploi ; un travailleur social du Centre départemental d'action sociale (CDAS) ou Centre communal d'action sociale (CCAS) le plus proche de votre domicile pourra également vous proposer cette aide au regard de votre situation sociale et/ou professionnelle.

Ou

Vous pouvez directement vous inscrire dans l'une des structures par le biais du site internet : [Plateforme de l'Inclusion, https://inclusion.beta.gouv.fr/](https://inclusion.beta.gouv.fr/)



## ► Je souhaite créer mon parcours professionnel

---

### Le dispositif premières heures

#### Pour qui ?

Vous êtes allocataire d'un minima social (RSA, allocation spécifique de solidarité...).

Vous n'avez aucune ressource.

Vous êtes sans domicile fixe.

Vous avez la qualité de travailleur handicapé.

Vous avez moins de 26 ans et vous rencontrez des difficultés socio-professionnelles.

#### De quoi s'agit-il ?

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé mené par un professionnel spécialisé.

Avec ce dispositif, vous serez accompagné·e progressivement et à votre rythme dans le monde du travail.

Ce dispositif vous permettra :

- d'être recruté·e sans aucune forme de sélection selon votre situation socio-professionnelle,
- de bénéficier d'un suivi social et d'une aide apportée par un référent social,
- de bénéficier, à terme, d'un contrat à durée déterminée d'insertion mais également d'un logement,
- de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en fonction de vos besoins et de vos compétences.

#### Comment en bénéficier ?

Un·e travailleur·euse social de la structure par laquelle vous êtes suivi (Pôle emploi, Mission Locale, Services sociaux du Conseil départemental centres communaux d'action sociale, centre d'hébergement d'urgence, centres d'hébergement de réinsertion sociale...) pourra vous proposer ce dispositif d'accompagnement.



## ► Je souhaite retrouver un travail ou une formation qualifiante

---

### La plate-forme vers l'emploi

#### Pour qui ?

Vous êtes allocataire d'un minima social (RSA, allocation spécifique de solidarité...).

Vous avez moins de 26 ans et vous êtes suivi·e par une Mission Locale.

Vous êtes demandeur·euse d'emploi de longue durée.

Vous êtes disponible.

Vous résidez dans le Département.

#### De quoi s'agit-il ?

Un accompagnement mené par le CLPS l'Enjeu Compétences.

D'une durée de 13 semaines, ce dispositif est décomposé en 4 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : un renforcement de votre projet professionnel,
- 2<sup>ème</sup> étape : une immersion en entreprise,
- 3<sup>ème</sup> étape : un accompagnement personnalisé vers un emploi durable ou une formation via des séances de coaching,
- 4<sup>ème</sup> étape : un suivi de votre intégration dans l'emploi ou dans la formation.

Toutes ces étapes sont accompagnées d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs vous permettant de bénéficier d'un réel soutien durant toute la durée du dispositif.

Le but étant de vous redonner confiance dans le monde du travail.

#### Comment en bénéficier ?

Votre référent par lequel vous êtes suivi·e (Pôle Emploi, Mission Locale, centres communaux d'action sociale ou centres départementaux d'action sociale) pourra vous proposer ce dispositif d'accompagnement.

Vous pouvez vous rendre directement sur le site internet : [www.clps.net](http://www.clps.net)



## ► J'ai besoin d'un soutien financier pour aller ou retourner vers l'emploi

---

### Équilibre Emploi, allier emploi court et RSA pour se (re)lancer

#### **Pour qui ?**

Vous êtes allocataire du RSA et vous résidez en Ille-et-Vilaine.  
Vous n'avez pas travaillé les trois derniers mois.

#### **De quoi s'agit-il ?**

Équilibre Emploi permet aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) de continuer de percevoir leur allocation RSA tout en ayant un revenu d'activité, dans des secteurs fléchés.

Selon vos besoins, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un·e professionnel·le afin de sécuriser votre reprise d'activité.

#### ⇒ **Quelles sont les conditions à remplir ?**

Exercer une activité professionnelle de moins de 400 heures par an. Au-delà, il ne sera plus possible de bénéficier de cette disposition.

Travailler dans l'un des secteurs suivants :

- Agriculture
- Agroalimentaire
- Tourisme (hôtellerie, restauration,...)
- Médico-social (EHPAD, résidences autonomie, établissement personnes en situation de handicap, services à la personne,...)

#### **Comment en bénéficier ?**

Contactez directement votre référent·e RSA, votre conseiller·ère Pôle Emploi, ou la Mission Locale qui vous suit.



## TRAVAILLER

### ► Je suis porteur·se d'un projet de création ou de reprise d'activité

#### L'accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise

##### **Pour qui ?**

Vous êtes bénéficiaire d'un minima social (RSA, allocation spécifique de solidarité) et vous avez pour projet de créer ou de reprendre une entreprise.  
Vous souhaitez être accompagné·e pour mener à bien ce projet.

##### **De quoi s'agit-il ?**

Des professionnels sont là pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet de reprise ou de création.

Différents acteurs :

- l'association Bretagne Active,
- l'association Entreprendre Au Féminin Bretagne (EAFB),
- l'association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE),
- l'association Prêt Solidaire d'Ille-et-Vilaine (PRESOL),
- l'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE).

L'accompagnement sera personnalisé en fonction de votre projet et de votre situation.

Vous serez accompagné·e par l'une des associations en fonction de votre projet.

Les associations ADIE et PRESOL peuvent octroyer des primes afin de vous aider au mieux dans la création de votre entreprise.

Ce dispositif est pris en charge et financé par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

##### **Comment en bénéficier ?**

Vous pouvez vous rapprocher de votre référent·e RSA qui vous expliquera les modalités d'inscription.

Votre référent·e, au vu de votre projet, vous dirigera vers l'association correspondante.

(\*)Hors artistes et non-salariés agricoles pour lesquels des accompagnements spécifiques existent.



## ► Mon activité indépendante ne génère pas suffisamment de revenus

---

### L'accompagnement des entreprises et des travailleurs indépendants

#### **Pour qui ?**

Vous êtes allocataire du RSA et vous exercez une activité non salariée indépendante (hors artiste et non-salariés agricoles).

Les revenus que vous gagnez grâce aux bénéfices réalisés ne vous permettent pas de vivre sans le RSA.

#### **De quoi s'agit-il ?**

La Boutique de gestion d'Ille-et-Vilaine (BGE) et votre référent·e RSA vous accompagneront tout au long de la procédure afin de :

- réaliser une étude de votre activité,
- vous permettre de développer votre activité,
- si vous le souhaitez, vous accompagner dans la recherche d'un emploi salarié.

Le but de cet accompagnement est que vous retrouviez une situation financière stable.

Un bilan sera réalisé à la fin de l'accompagnement et envoyé au référent·e RSA.

#### **Comment en bénéficier ?**

Vous pouvez directement vous rapprocher de votre référent·e RSA qui se chargera de vous expliquer les modalités d'inscription.



## ► Je suis porteur·se d'un projet artistique

---

### L'accompagnement des allocataires du RSA porteurs d'un projet artistique

#### **Pour qui ?**

Vous êtes allocataire du RSA et vous êtes porteur·se d'un projet artistique.

#### **De quoi s'agit-il ?**

Vous bénéficierez de conseils d'experts grâce à un dispositif d'accompagnement dans la durée qui favorise la viabilité de votre projet artistique.

Vous participerez à des ateliers collectifs animés par des professionnels, comme par exemple l'atelier « Présenter son projet » ou encore « Diffuser son projet ».

#### **Comment en bénéficier ?**

Vous pouvez directement vous rapprocher de votre référent·e RSA, votre conseiller·ère Pôle Emploi ou bien votre conseiller·ère technique si vous êtes suivi·e par une Mission Locale, qui se chargera de vous expliquer les modalités d'inscription

## ► Je suis diplômé·e de l'enseignement supérieur

---

### L'accompagnement des diplômés de l'enseignement supérieur

#### **Pour qui ?**

Vous êtes allocataire du RSA.

Vous recherchez un emploi de cadre.

Vous avez besoin d'aide pour améliorer vos techniques de recherche d'emploi et développer votre réseau.

#### **De quoi s'agit-il ?**

L'ASCAPE 35 (Association des cadres et des jeunes diplômés pour l'emploi) vous aide à dynamiser votre recherche d'emploi. L'accompagnement se déroulera sur 5 mois minimum.

Durant cette période vous pourrez bénéficier :

- d'un accompagnement hebdomadaire,
- de simulations d'entretien d'embauche,
- d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi,
- d'ateliers numériques sur les réseaux sociaux,
- d'entretiens-conseil.

#### **Comment en bénéficier ?**

Vous pouvez directement vous rapprocher de votre référent·e RSA, votre conseiller·ère Pôle Emploi ou bien votre conseiller·ère technique si vous êtes suivi·e par une Mission Locale, qui se chargera de vous expliquer les modalités d'inscription.



## ► Je suis bénéficiaire du RSA et je souhaite trouver un emploi durable et stable

---

### L'accompagnement global

#### **Pour qui ?**

Vous êtes allocataire du RSA.

Vous recherchez un emploi mais vous rencontrez des difficultés (logement, garde d'enfant, budget, mobilité, santé...) pouvant être un frein à votre recherche.

#### **Par quels moyens ?**

Trouver un emploi et résoudre une difficulté précise grâce à un accompagnement personnalisé avec deux professionnels :

- un conseiller Emploi de Pôle Emploi
- un travailleur social

#### **Comment s'inscrire ?**

Vous pouvez directement vous rapprocher de votre référent·e RSA, votre conseiller·ère Pôle Emploi.



## SE DÉPLACER

### ► Je souhaite être accompagné dans ma mobilité

Les plateformes mobilités facilitent l'accès des personnes les plus fragiles à une mobilité permettant leur inclusion sociale et/ou de leur insertion professionnelle, par une approche basée sur un accompagnement personnalisé.

#### La plateforme mobilité We Ker (Pays de Rennes, Pays des Vallons de Vilaine et territoire Nord-Est)



#### Pour qui ?

Vous êtes demandeur·euse d'emploi.

Vous habitez Rennes Métropole, la communauté de communes du Pays des Vallons de Vilaine ou une commune du territoire Nord-Est.

#### De quoi s'agit-il ?

En fonction de vos besoins des conseillers Mobilité de la plate-forme We Ker vous orienteront vers le dispositif le plus approprié.

- Si vous avez pour projet de passer le permis de conduire, via les aides proposées par les Missions Locales, une monitrice d'auto-école en charge de l'accompagnement au permis de conduire vous aidera à mener à bien votre projet.
- Selon vos besoins, la conduite supervisée peut vous être proposée (en lien avec l'association AGIR ABCD).
- Par le biais d'ateliers mobilité autour de la lecture de carte, des transports en commun ou du numérique ; des conseillers Mobilité sont là pour vous guider afin que connaître et savoir utiliser au mieux tous les moyens de transport qui existent.
- Sur le territoire du pays des Vallons de Vilaine, un service de transport à la demande peut aussi répondre à vos besoins.

Ensemble vous chercherez aussi les meilleures aides financières disponibles.

#### Comment prendre contact ?

Contactez directement votre référent·e RSA, votre conseiller·ère Pôle Emploi ou votre conseiller·ère de la Mission Locale We Ker, ou contactez la Mission Locale We Ker :

*7, rue de la Parcheminerie*

*35102 Rennes Cedex 3*

*02.99.78.00.78*

[contact@we-ker.org](mailto:contact@we-ker.org)



## La plateforme mobilité Pass' mobilité (Pays de Saint-Malo)



### Pour qui ?

Vous habitez Saint-Malo agglomération, la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel ou la communauté de communes de Bretagne Romantique.

### De quoi s'agit-il ?

La plateforme Pass'Mobilité vous accompagnera dans votre mobilité.

Le·la conseiller·ère mobilité réalisera un diagnostic mobilité individuel et personnalisé afin d'établir un accompagnement adapté à chaque personne.

- La plateforme Mobilité est là pour vous guider afin de connaître et savoir utiliser au mieux tous les moyens de transport qui existent.
- Si votre projet professionnel nécessite un véhicule, votre conseiller en mobilité vous proposera, à un tarif étudié, la location d'un véhicule correspondant à vos besoins pour une durée de 3 mois, et un accompagnement pour coconstruire votre projet mobilité (voiture, voiture sans permis, voitures automatiques et scooters).
- Autour d'ateliers « Mobilités » vous apprendrez la lecture des cartes, l'utilisation des outils numériques, vous aurez des temps de mise en situation dans les transports en commun et vous aurez la possibilité de vous connecter sur les logiciels de passage du code vous permettant de réaliser vos séances.

### Comment prendre contact ?

Contactez directement votre référent·e RSA ou votre conseiller·ère Pôle Emploi ou

L'équipe mobilité de la plateforme :

*7, rue des tanneries*

*35120 Dol-de-Bretagne*

*07.69.35.43.71*

[\*mobilite@pasemploi.fr\*](mailto:mobilite@pasemploi.fr)



## La plateforme mobilité Mobil'Rance - association Steredenn (Pays Saint-Malo)



### Pour qui ?

Vous habitez sur l'une des 9 communes du territoire : Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac-sur-Mer, Lancieux, Pleurtuit, La Richardais, Le Minihic-sur-Rance, Trémereuc, Beaussais-sur-Mer.

Vous êtes demandeur·euse d'emploi, salarié·e en CDD ou CDDI, intérimaires.

Vous êtes bénéficiaire du RSA

Vous avez moins de 26 ans et vous êtes suivi·e par la Mission Locale.

### De quoi s'agit-il ?

Mobil'Rance vous informe et vous conseille pour toute les démarches en lien avec la mobilité (passage du permis de conduire, acquisition/réparation de véhicule, covoiturage, transports en commun, etc...)

En fonction de vos besoins le·la conseiller·ère mobilité vous orientera vers le dispositif le plus approprié.

Mobil'Rance propose des ateliers (un soutien à l'apprentissage du code de la route, organiser un déplacement, comment financer ma mobilité, ...) ainsi que des locations solidaires de vélos à assistance électrique, scooters, et voitures.

### Comment prendre contact ?

Contactez Mobil'Rance au : 02.96.39.50.66 / 06.08.05.58.15

ou par mail à : [mobilite@steredenn.org](mailto:mobilite@steredenn.org)

ou rencontrez l'équipe de Mobil'Rance aux permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois (sur rendez-vous uniquement) à l'adresse suivante :

*Communauté de communes Côte d'Émeraude  
1 esplanade des Équipages  
35730 PLEURTUIT*



## La plateforme mobilité Eurêka emploi services (Pays de Brocéliande)



### Pour qui ?

Vous résidez dans le Pays de Brocéliande : Montfort Communauté, les communautés de communes de Brocéliande ou de Saint-Méen Montauban.

### De quoi s'agit-il ?

La plateforme Eurêka Emploi Services, vous accompagne afin de résoudre durablement vos difficultés en matière de mobilité.

Vous pouvez, en fonction de votre projet, bénéficier d'un diagnostic Mobilité (ou d'un Bilan de Compétences Mobilité).

En lien avec votre référent.e, et après avoir identifié vos besoins, le.la conseiller.ère Mobilité d'Eurêka Emploi Services vous orientera vers les dispositifs du territoire les plus appropriés :

- mise à disposition de cyclomoteur,
- transport à la demande,
- location de vélo à assistance électrique,
- ateliers de soutien au code de la route
- etc.

Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement personnalisé en vue d'un achat d'un véhicule, pour une entrée en formation au permis B (plan de financement, plan de formation) ou dans vos démarches administratives.

Eurêka emploi services propose aussi des ateliers mobilité :

- découverte des modes de déplacement: le transport multimodal (par exemple : train + bus, vélo + covoiturage,...), le covoiturage, l'abonnement aux transports en commun,
- information précise sur ce qui se fait en matière de déplacement sur le territoire d'Ille-et-Vilaine,
- présentation du déroulement de la formation au permis de conduire, du temps à y accorder et de l'argent à y consacrer, etc.

### Comment prendre contact ?

Un travailleur social du Centre départemental d'action sociale (Cdas) ou du Centre communal d'action sociale (CCAS) le plus proche de votre domicile, votre conseiller.ère de la Mission Locale ou votre conseiller.ère Pôle emploi peut vous orienter vers la structure Eurêka Emploi Services, ou vous pouvez directement prendre contact :

02.99.09.11.36

[ees.montfort@wanadoo.fr](mailto:ees.montfort@wanadoo.fr)

Eurêka Emploi Services

Hôtel Montfort Communauté

4 place du Tribunal

35160 MONTFORT-SUR-MEU

[www.eureka-emplois-services.org](http://www.eureka-emplois-services.org)



## La plateforme mobilité Solimob (Pays de Fougères)



### Pour qui ?

Vous êtes âgé·e de moins de 26 ans et vous êtes bénéficiaire du RSA, salarié·e en insertion, demandeur·euse d'emploi, stagiaire de la formation continue ou en situation de handicap.

Vous habitez dans une commune du Pays de Fougères.

### De quoi s'agit-il ?

La plateforme mobilité peut vous accompagner dans la résolution de vos problématiques liées à la mobilité. Vous pouvez rencontrer un·e conseiller·ère mobilité qui répondra à toutes demandes d'information et de conseils relatifs à la mobilité.

- Sur la base d'un bilan effectué avec le·la conseiller·ère, et donc de vos besoins, un parcours d'accompagnement personnalisé et concerté pourra vous être proposé.
- Vous pourrez participer à un/des atelier(s) pédagogique(s), effectuer une demande d'une aide financière ou bien être orienté vers les solutions de mobilité existantes.
- Le·la conseiller·ère mobilité pourra également vous proposer de louer un véhicule à un tarif solidaire (trottinette électrique, vélo à assistance électrique ou bien scooter).
- Enfin, si vous souhaitez passer l'examen du code de la route et du permis de conduire, il vous sera possible de suivre des cours de soutien avec le moniteur.

### Comment prendre contact ?

Votre conseiller·ère Mission Locale, votre conseiller·ère Pôle Emploi, votre référent·e RSA ou tout autre travailleur social pourra vous orienter vers la plateforme mobilité.

Coordonnées de la plateforme :

*Plateforme mobilité du Pays de Fougères*  
19 rue Hippolyte Rehault - La cristallerie - BP 70335  
35303 FOUGERES  
Tél : 02.30.27.01.60  
[solimob@mlf.bzh](mailto:solimob@mlf.bzh)



## ► J'ai moins de 26 ans et je souhaite bénéficier d'une aide pour passer le permis de conduire :

---

### L'aide au permis B ou AM (ex BSR)

#### **Pour qui ?**

Vous avez moins de 26 ans, vous êtes suivi·e par une Mission Locale ou allocataire du RSA jeune et vous avez signé un contrat d'engagements réciproques (CER).

#### **De quoi s'agit-il ?**

Dans le cadre du permis de conduire le FAJ peut octroyer une aide permettant de financer le code et les leçons de conduite. Votre conseiller·ère étudie votre projet professionnel et la nécessité de passer le permis de conduire. Il faudra évaluer le nombre de leçons de conduite dont vous aurez besoin et présenter un devis d'une auto-école. Il faudra avoir validé le Code pour que l'aide au passage du permis soit déclenchée. L'aide comprend, l'évaluation du nombre de leçons, les frais de dossier ou d'inscription.

- Pour le code il s'agira d'une aide maximale de 300 € pour une auto-école classique et pour une auto-école sociale et/ou adaptée.
- Pour la conduite, il s'agira d'une aide maximale 1200 € pour une auto-école classique et 1800 € pour une auto-école sociale et/ou adaptée.
- Pour le permis de conduire AM, l'aide couvrira 90% du montant total à hauteur de 300 €.

Si le permis a été validé mais que vous n'avez pas pratiqué depuis de nombreuses années ou bien que votre permis ait été obtenu à l'étranger une aide peut être accordée dans la limite de 10 leçons de conduite.

#### **Comment en bénéficier ?**

Contactez votre conseiller·ère de la Mission Locale à laquelle vous êtes rattaché. Des aides peuvent vous être attribuées selon votre situation socio-professionnelle.



## Le permis plus

### Pour qui ?

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous êtes accompagné·e par une Mission Locale ou toute autre structure qui vous accompagne dans votre insertion sociale et professionnelle.

Vous avez déjà bénéficié d'une aide au permis via le FAJ.

### De quoi s'agit-il ?

Une évaluation avec votre conseiller·ère permettra d'établir le montant de votre aide.

En échange de cette aide vous devez participer à une activité dite citoyenne, individuelle ou proposée par votre Mission Locale (par exemple une formation aux premiers secours).

### Comment en bénéficier ?

Après avoir obtenu une première aide du FAJ et être en recherche active d'emploi ou de formation pour lesquels il est important d'avoir le permis de conduire.

Contactez votre interlocuteur si vous habitez en foyer jeunes travailleurs (FJT), votre conseiller·ère de la Mission Locale, un travailleur social du Centre départemental d'action sociale (CDAS) ou Centre communal d'action sociale (CCAS) le plus proche de votre domicile pourra également vous proposer cette aide.

Cette aide sera attribuée au regard de votre situation socio-professionnelle et peut financer jusqu'à 90% du coût du permis de conduire.

Le FAJ peut être également vous soutenir, notamment, pour :

- Les achats de première nécessité,
- L'achat de vêtement de travail, de matériel informatique,
- Les frais administratifs... etc.

Prenez directement contact avec la Mission Locale qui vous suit ; votre conseiller·ère technique vous expliquera dans le détail en quoi consiste le FAJ.



## ► J'ai plus de 26 ans, je suis bénéficiaire du RSA et je souhaite bénéficier d'une aide pour passer le permis, acheter, louer ou réparer un véhicule

---

### Permis de conduire B ou AM (ex BSR)

#### **Pour qui ?**

Vous êtes bénéficiaire du RSA.

Votre projet professionnel d'insertion implique de passer le permis de conduire.

Vous avez en votre possession un devis et avez fait une évaluation du nombre de leçons dont vous auriez besoin.

#### **De quoi s'agit-il ?**

Cette aide financière permet le financement du Code mais également des heures de conduite et le passage du permis.

Le montant pour le code est de 300€ lorsqu'il s'agit d'une auto-école classique ou d'une auto-école sociale et/ou adaptée.

Le montant de l'aide concernant les leçons de conduite s'élève à 1200€ s'il s'agit d'une auto-école classique et 1800€ pour une auto-école sociale et/ou adaptée.

Cette aide est subordonnée à la validation du code.

Dans le cas d'un permis catégorie AM l'aide est de 90% dans la limite de 200€.

#### **Comment en bénéficier ?**

Contactez votre référent·e RSA ou votre conseiller·ère Pôle Emploi, ou un travailleur social du Centre départemental d'action sociale (CDAS) ou Centre communal d'action sociale (CCAS) le plus proche de votre domicile pourra également vous proposer cette aide au regard de votre situation sociale et/ou professionnelle.



## La location, l'achat d'un véhicule et la réparation

### Pour qui ?

Vous êtes bénéficiaire du RSA et votre projet professionnel implique d'utiliser un véhicule lors de vos déplacements.

### De quoi s'agit-il ?

Cette aide permet de financer, en partie, l'acquisition, la location ou la réparation d'un véhicule.

- L'achat d'un véhicule :  
S'il s'agit de l'achat d'une voiture une aide maximale de 1 200€ pourra vous être attribuée, pour un deux-roues motorisé ou un vélo électrique l'aide s'élèvera à 500€ et 100€ pour un vélo maximum.
- La location d'un véhicule :  
La location de deux-roues ou d'une voiture ne doit pas dépasser 6€ par jour et 180€ par mois, dans la limite de 60 jours fractionnables. La prise en charge sera de 90% du montant de la location.
- La réparation d'un véhicule :  
Sur la base d'un devis l'aide pourra être d'un montant maximal de 500€ pour une voiture, 100€ pour un vélo électrique, 25€ pour un vélo, 85€ pour un contrôle technique et 200€ pour les pièces détachées.

Pour l'achat, la location de véhicule et les éventuelles réparations, le travailleur social vous dirigera en priorité vers des garages dits « Solidaires » et/ou des parcs Mobylettes, pour la location, présents sur votre territoire.

### Comment en bénéficier ?

Contactez votre référent·e RSA ou votre conseiller·ère Pôle Emploi ; un travailleur social du Centre départemental d'action sociale (CDAS) ou Centre communal d'action sociale (CCAS) le plus proche de votre domicile pourra également vous proposer cette aide au regard de votre situation sociale et/ou professionnelle.

Ou

Rendez-vous directement sur l'annuaire social numérique :

[annuaire.ille-et-vilaine.fr](http://annuaire.ille-et-vilaine.fr)

NB : Les aides individuelles en lien avec le versement du RSA sont soumises à l'approbation des instances compétentes du RSA.





## SE LOGER

### ► Je suis locataire du parc privé et rencontre des difficultés pour payer mon loyer

#### L'association Soliha AIS

##### **Pour qui ?**

Vous êtes locataire du parc privé en situation d'impayé quel que soit votre niveau de ressources.

##### **Par quels moyens ?**

Le dispositif est déployé sur l'ensemble du territoire d'Ille-et-Vilaine hors Rennes Métropole.

Un·e travailleur·se social·e peut vous rencontrer à votre domicile, pour échanger avec vous, par téléphone, ou vous donnez rendez-vous dans un lieu à votre convenance.

Il recherchera avec vous toutes les solutions pour vous permettre de régulariser votre retard de paiement de loyer.

Il s'agit d'un dispositif d'aide et d'accompagnement basé sur :

- Une information sur vos droits et les aides pouvant être mobilisées
- Une étude de votre situation financière, avec des conseils sur l'organisation de votre budget,
- Une recherche active des moyens à mettre en place pour vous permettre une reprise du paiement de votre loyer,
- Une aide et un soutien pour reprendre contact avec votre propriétaire.

##### **Comment en bénéficier ?**

En contactant directement SOLIHA AIS :

*SOLIHA 35  
22 rue Poullain Duparc  
35000 RENNES  
02.99.79.42.98  
[ais.illeetvilaine@soliha.fr](mailto:ais.illeetvilaine@soliha.fr)*



## ► Je souhaite bénéficier d'une aide pour accéder à mon nouveau logement

---

### Le Loge Accès 35

#### **Pour qui ?**

Vous êtes ou allez devenir locataire d'un logement social ou privé.

#### **De quoi s'agit-il ?**

Le Loge Accès 35 est une aide financière du FSL. Cette aide peut vous aider à financer le dépôt de garantie, le premier loyer, les frais de déménagement ou de mobilier ainsi que les frais d'agence ou de notaire.

L'aide est octroyée en fonction du montant de vos ressources.

Si vous êtes bénéficiaire du RSA l'aide pourra vous être intégralement accordée en subvention.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet du Département : [www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl](http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl)

#### **Comment solliciter cette aide ?**

Il vous suffit de remplir le formulaire, disponible sur le site internet du Département [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr), dans la rubrique « Vos besoins-Logement », dans votre centre départemental d'action sociale (CDAS), dans votre centre communal d'action sociale (CCAS) ou auprès de votre bailleur social.

Adresser le formulaire à :

*CAF d'Ille-et-Vilaine  
Cours des Alliés  
35028 RENNES CEDEX 9.*



## ► Je suis locataire ou propriétaire de mon logement, j'ai besoin d'aide pour le paiement de mes charges et/ou de mon loyer

### Les aides du FSL maintien

#### Pour qui ?

Vous êtes locataire ou propriétaire et vous rencontrez des difficultés à régler vos factures ou à rembourser la dette de votre logement actuel. L'aide pourra vous être octroyée en fonction du montant de vos ressources.

#### De quoi s'agit-il ?

Les aides du FSL maintien sont des aides financières qui regroupent 3 types d'aides ponctuelles :

- Le FSL logement qui est octroyé en cas de difficultés de paiement liées au logement,
- Le FSL fluide qui est accordé en cas de difficultés de paiement des différentes factures (eau, gaz, électricité...etc.),
- Le FSL téléphonie concernant les factures d'internet et de téléphonie.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet du Département : [www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl](http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl)

#### Comment solliciter cette aide ?

- Si l'aide demandée concerne un retard de paiement de loyer et est inférieure à 400€ ou l'aide demandée concerne un retard de paiement d'électricité, de gaz, d'eau, etc. et est inférieure à 1000 €, vous pouvez directement solliciter cette aide sans passer par votre travailleur social. Il vous suffit de remplir le formulaire. Vous pouvez le compléter seul ou bien demander l'aide du travailleur social. Une fois le formulaire rempli il faudra l'adresser à :  
*CAF d'Ille-et-Vilaine  
Cours des Alliés  
35028 RENNES CEDEX 9.*

Le formulaire est disponible sur internet à l'adresse suivante :

[www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl](http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl)

Vous pouvez également vous procurer ce formulaire papier auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou du Centre départemental d'action sociale (CDAS) le plus proche de votre domicile ou auprès de votre bailleur social.

- Si l'aide demandée est supérieure à 400€ pour un retard de paiement de loyer ou supérieure à 1000 € pour un retard de paiement d'électricité, de gaz ou d'eau, vous pouvez prendre contact avec un travailleur social. Votre situation sera examinée en commission FSL. L'aide sera versée sous forme de secours ou bien de prêt.



## ► Je suis locataire ou propriétaire et j'ai besoin d'une aide pour réaliser des petits travaux d'aménagement ou des travaux d'amélioration de mon logement

---

### L'auto réhabilitation accompagnée

#### **Pour qui ?**

Vous êtes locataire du parc privé ou public.  
Vous êtes propriétaire.

#### **De quoi s'agit-il ?**

L'équipe de professionnels des Compagnons Bâisseurs, peut intervenir à votre domicile pour réaliser certains travaux : tapisseries, peinture, aménagement de placard, sécurisation d'un escalier...etc.

Votre participation aux travaux pourra être sollicitée dans la limite de vos possibilités.

⇒ Vous quittez votre logement :

Les Compagnons Bâisseurs peuvent intervenir à votre domicile pour diminuer le coût de votre état des lieux de sortie.

⇒ Vous souhaitez rester dans votre logement :

Les Compagnons Bâisseurs peuvent intervenir à votre domicile pour améliorer le confort de votre logement.

#### **Comment solliciter cette aide ?**

Vous pouvez contacter un·e travailleur·se social·e du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou du Centre départemental d'action sociale (CDAS) le plus proche de votre domicile.



## Je recherche un mode de garde

### Comment procéder ?

Vous avez besoin d'un mode de garde ? Vous pouvez vous rapprocher du Relai Petite Enfance (RPE) de votre communauté de communes. Les Relais Petite Enfance sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents et futur parent. Vous pourrez ainsi recevoir des conseils et des informations sur tous les modes de garde et les financements possibles :

- crèches,
- haltes garderies,
- assistantes maternelles,
- garde d'enfant à domicile.

Les professionnels de ces structures vous apporteront les réponses à vos interrogations, sur rendez-vous ou lors d'informations collectives.

Vous trouverez toutes les structures d'accueil directement sur l'annuaire social en ligne dans la thématique « Parentalité » : [annuaire.ille-et-vilaine.fr](http://annuaire.ille-et-vilaine.fr)

#### ▼ Structures d'accueil des jeunes enfants - 609

- ▶ Accueil collectif ponctuel : halte garderie - mult... - 178
- ▶ Accueil collectif permanent : crèche - micro-crè... - 114
- ▶ Accueil parental - 25
- ▶ Maison d'assistants maternels - 11
- ▶ Agrément des assistants maternels et des assistan... - 4
- ▼ Relais petite enfance RPE (ex RAM - RIPAME) - 42
  - 🔍 L'étoile - Centre Info Petite Enfance - Rennes
  - 🔍 Relais petite enfance - Fougères
  - 🔍 Relais petite enfance de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique ...
  - 🔍 Relais petite enfance- Communauté de communes- Montauban - Saint Méen - Anten...

Vous pouvez également contacter le Service Info Sociale en Ligne pour plus d'informations.

Par téléphone au : 0800953545

ou

En écrivant à l'adresse ci-après : [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)



## Une question ? Une réponse !

### Info sociale en ligne

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le service **Info sociale en ligne**, par téléphone, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 ou en écrivant à l'adresse électronique ci-après : [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)

**Info sociale en ligne**  
Le Département  
vous écoute et vous oriente

FAMILLE JUSTICE  
SANTÉ EMPLOI  
LOGEMENT  
ÉDUCATION CITOYENNETÉ

Appelez-nous au  
**0 800 95 35 45**  
ou posez vos questions par mail :  
[isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)

**CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE**  
Numéro vert - Appel gratuit

### L'annuaire social

Vous avez besoin d'informations sur vos droits, vous recherchez un organisme, une adresse...etc.

Vous pouvez vous rendre directement sur le site de l'**annuaire social** :  
[annuaire.ille-et-vilaine.fr](http://annuaire.ille-et-vilaine.fr)

Et/ou contacter une conseillère sociale qui vous écoutera, vous orientera dans vos démarches et répondra à vos questions.

Par téléphone : 0800953545

Ou

Par e-mail : [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)

# Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.



**Département d'Ille-et-Vilaine**  
Direction de la lutte contre les  
exclusions  
Service offre d'insertion  
1, avenue de la Préfecture  
CS 24218 - 35042 Rennes Cedex

Tél Info sociale en ligne :  
0 800 95 35 45  
(n° vert - appel et service gratuits)



[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

Suivez nous sur

